

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS1478

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« pendant six mois »,

les mots :

« , jusqu'à la fin du cycle de formation suivi ou la conclusion d'un nouveau contrat d'apprentissage, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'article 9.